



**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-75**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-75 intitulé :  

**Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'augmenter la hauteur maximale permise, en étages, à l'intérieur d'une partie de l'îlot formé par le boulevard Harwood, l'avenue Saint-Jean-Baptiste et les rues Ange-Émile-Séguin et Chicoiné**
2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 5 décembre 2022, à 19 h à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1270-75](http://www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca).

**Résumé du Règlement n° 1270-75**

Le règlement n° 1270-75 a pour objet de remplacer le nombre d'étages minimum et maximum de 2 à 4 étages pour les immeubles adjacents au boulevard Harwood pour un nombre d'étages minimum et maximum de 3 à 6 étages.

Le règlement n° 1270-75 n'implique pas de modification au seuil de densité maximal prévu à la réglementation (nombre de logements à l'hectare, coefficients d'occupation au sol et d'emprise au sol). Par conséquent, le règlement vise uniquement l'augmentation des hauteurs permises dans l'optique de libérer au maximum de l'espace au sol pour la réalisation des aménagements verts et des espaces communs favorisant la création de milieux de vie sains et durables pour les futurs résidents.

Service de l'aménagement du territoire  
25 octobre 2022

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

Plan – Zone concernée

